



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 38527

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le projet des « quartiers numériques ». Le numérique est une source de croissance et d'emplois. En mai 2011, l'étude Rexecode avait montré qu'au cours de la dernière décennie l'économie numérique avait contribué plus largement à la croissance aux États-unis qu'en Europe ou en France. L'économie française se doit donc de relever le défi d'investir dans les infrastructures de réseaux et regagner en compétitivité pour redynamiser son industrie numérique. Le Gouvernement devrait, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, cofinancer pour un montant de 200 millions d'euros, la création en France de quinze quartiers numériques. Les candidats entrepreneurs devraient bénéficier dans ces « quartiers numériques » d'un guichet unique des administrations et des soutiens financiers pour développer des *start up* dans le secteur de l'économie numérique. Selon le Gouvernement il s'agit de créer les bonnes conditions pour faire éclore les futurs champions du numérique européen. Il lui demande, d'une part, de lui préciser les grands axes de ce projet et, d'autre part, de lui indiquer si le Gouvernement entend s'inspirer des expériences menées à l'étranger, notamment aux États-unis et au Canada dans le secteur de l'économie numérique. Il lui demande également de lui indiquer de quelles manières les entreprises françaises présentes aux États unis d'Amérique et Canada pourraient participer à ces projets.

Texte de la réponse

La création de quartiers numériques est l'une des mesures de la feuille de route du Gouvernement sur le numérique présentée par le Premier ministre le 28 février 2013. Cette initiative vise à favoriser le développement des startups du numérique, au sein des écosystèmes nationaux les plus dynamiques. Dans un objectif d'attractivité, elle vise également à rendre ces écosystèmes visibles de l'étranger, afin d'une part, de favoriser la venue de talents et investisseurs dans les écosystèmes français et, d'autre part, de favoriser le développement des startups françaises à l'international. L'initiative « Quartiers numériques » vise ainsi à créer un environnement d'excellence, reconnu à l'international, et à accompagner les startups du numérique à fort potentiel pour en faire des champions mondiaux. Elle vise également à rassembler et mobiliser toutes les entreprises innovantes françaises sous la bannière « La French Tech » afin de disposer d'une visibilité partagée dans le monde entier. Comme indiqué dans le projet annuel de performances du programme Economie numérique, l'action « Quartiers numériques » doit être déclinée en deux axes. Un premier axe « attractivité » concerne l'identification et la distinction, au terme d'un ou plusieurs appels à projets, des aires urbaines développant au moins un écosystème d'envergure d'acteurs du numérique. Un second axe « accélération » vise à investir dans un ensemble de programmes déployant des actions spécifiques de soutien à la croissance des entreprises numériques (talents, mentorat, technologies, marché). Ces initiatives seront portées majoritairement par l'initiative privée (entrepreneurs, associations, pôles de compétitivité, grandes entreprises françaises ou étrangères, écoles et instituts de formation, réseaux d'incubateurs, business angels ou investisseurs, etc.) ou de façon subsidiaire, par les collectivités territoriales ou leurs agences. Le programme des investissements d'avenir concourra à hauteur de 215 M€ à la mobilisation efficace des écosystèmes numériques. Pour dynamiser et

favoriser les programmes de soutien à la croissance des entreprises numériques (volet « accélération »), l'Etat pourra intervenir en fonds propres, en investissant de façon avisée dans les programmes prometteurs. La construction de l'initiative « La French Tech » s'inspire de réussites observées à l'étranger tout en tenant compte des spécificités du territoire et des écosystèmes d'innovation français. La Tech City de Londres est présentée comme une concentration forte d'entreprises, de startups et d'accélérateurs. Les accélérateurs d'entreprises, à l'instar de la société Y Combinator, sont très dynamiques aux Etats-Unis et favorisent l'émergence rapide de startups d'envergure (Dropbox, Airbnb...). En appuyant les programmes d'accélération en lien avec les écosystèmes les plus dynamiques, le programme « La French Tech » cherche à tirer parti des atouts de la France pour rivaliser avec ces initiatives. L'initiative « La French Tech » comprend en outre un volet international. Il s'agit ainsi d'investir, en fonds propres et de façon minoritaire, dans la mise en place de quelques « maisons de l'international » dans un nombre limité de lieux mondiaux de l'innovation, dans le but d'accompagner et d'accélérer les opérations des petites et moyennes entreprises numériques françaises en phase de développement sur les marchés concernés.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38527

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10297

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5655